

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept mai deux mille dix-neuf, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André RAULT, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi trente avril.

Etaient présents : André RAULT, Maire, Antoine MAHE, Françoise CHAPIN, Claudine JEZEQUEL, Adjoints, Rémi BLANCHARD Conseiller Délégué, Christophe BOITARD, Georges CORDUAN, René DAULY, Aline LE GLATIN, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Laurence MAHE, Dominique PERON, Sandra ROUXEL, Sophie TRIEUX

Etaient excusés : Rachelle BELLIER⁽¹⁾ (pouvoir à Mme Sandra ROUXEL), Régis LANCIEN (pouvoir à M. Christophe BOITARD), Julien MARTINET⁽²⁾ (pouvoir à M. André RAULT), Stéphanie MENE⁽³⁾

(1) *Mme Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée à 20h00 et n'a pas pris part aux délibérations suivantes : DCM2019/055 à DCM2019/058*

(2) *M. Julien MARTINET a rejoint l'Assemblée à 19h40 et n'a pas pris part aux délibérations suivantes : DCM2019/055 à DCM2019/058*

(3) *Mme Stéphanie MENE a rejoint l'Assemblée à 19h30 et n'a pas pris part aux délibérations suivantes : DCM2019/055 et DCM2019/056*

Secrétaire de séance : Françoise CHAPIN

Ordre du Jour :

- ✓ Utilisation du compte 6232 – Fêtes et cérémonies – caractéristiques des dépenses
- ✓ Etude de devis
- ✓ Tarifs communaux 2019 / Bibliothèque
- ✓ Suivi des travaux communaux
- ✓ Manifestation « l'Etang en fête » du 11 au 13 juillet 2019
- ✓ Points communautaires
- ✓ DIA
- ✓ Projet de Loi Blanquer « pour une école de la confiance »
- ✓ Elections européennes
- ✓ Opération argent de poche – Syndicat de Lorge
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du mardi 2 avril est approuvé.

Monsieur le Maire précise qu'en questions diverses sera abordée la participation éventuelle de la commune à la reconstruction de Notre Dame de Paris.

DCM2019/055 : UTILISATION DU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES – CARACTERISTIQUES DES DEPENSES :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Madame la Perceptrice de la trésorerie de Moncontour de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les

principales caractéristiques des dépenses à reprendre à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

M. le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » :

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que, par exemple, les décorations culturelles/touristiques, les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations, feux d'artifice, locations chapiteaux et matériels festifs, pose et dépose décorations festives ;
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs en retraite, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
4. Les frais de restauration des élus ou employés municipaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels ;
5. Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'inscrire les dépenses telles que précisées ci-dessus à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.**

DCM2019/056 : ETUDE DE DEVIS – REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

M. le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui informe l'Assemblée que les fenêtres de toit des logements communaux doivent être remplacées. Ce projet concerne les logements situés à Saint-Guihen, les logements situés dans l'ancienne école des filles et les logements du bâtiment des infirmières.

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis :

Entreprises	Travaux	Montant HT	TVA	Montant TTC
TREHOREL COUVERTURE, Pommeret	Remplacement de 22 fenêtres de toit, stores d'occultation manuels	14 997.48 €	904.96 €	15 902.44 €
SARL LAMANDE, Hénon	Remplacement de 22 fenêtres de toit, stores d'occultation manuels	19 336.00 €	1 063.48 €	20 399.48 €
BAUDET Sébastien, Plédran	Remplacement de 22 fenêtres de toit, stores d'occultation manuels	25 618.00 €	5 123.60 €	30 741.60 €

M. le Maire précise que les crédits prévus au budget s'élèvent à 15 500 € - opération 196, article 2135 et propose de procéder à un virement de crédit de 410 € de l'opération OPFI – chapitre 020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de procéder au remplacement des fenêtres de toit des logements communaux,**
- **RETIENT le devis de l'entreprise Tréhorel Couverture de Pommeret pour un montant de 14 997.48 € HT soit 15 902.44 € TTC,**
- **AUTORISE M. le Maire à procéder au virement de crédit tel que précisé ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce afférente à ce dossier.**

DCM2019/057 : ETUDE DE DEVIS – ENDUIT EXTERIEUR SUR MURET :

Mme Stéphanie MENEZ a rejoint l'Assemblée.

M. le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE qui informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à la réalisation de l'enduit sur le muret réalisé par les services techniques situé près des logements Côtes d'Armor Habitat de la rue du 19 mars 1962.

La SARL RIBEIRO GOMES située sur Saint-Carreuc a transmis un devis d'un montant de 231 € HT soit 277.20 € TTC pour la réalisation de l'enduit.

M. le Maire précise que les crédits sont prévus au budget - opération 181, article 2135.

M. Georges CORDUAN intervient sur la réflexion menée par la majorité sur cet aménagement et regrette de ne pas avoir été consulté en amont. M. Antoine MAHE lui répond que les travaux concernés font partie du fonctionnement et qu'il n'est pas obligatoire d'en faire part au conseil municipal en amont. Une concertation aura lieu avant l'aménagement définitif de cette zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de procéder à la réalisation de l'enduit du muret situé près des logements Côtes d'Armor Habitat ;**
- **RETIENT le devis de l'entreprise SARL Ribeiro Gomès de Saint-Carreuc pour un montant de 231 € HT soit 277.20 € TTC,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et toute pièce afférente à ce dossier.**

DCM2019/058 : TARIFS COMMUNAUX 2019 - BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2019, la bibliothèque de Saint-Carreuc aura intégré le réseau des médiathèques de la Baie. Cette intégration a pour conséquence de devoir faire correspondre la grille tarifaire avec celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les « amis de la bibliothèques », groupe de bénévoles, se sont réunis le 23 avril dernier, M. le Maire reprend les propositions évoquées :

1. Tarifications d'inscription à la bibliothèque (donnant accès à tout le réseau)

Tarifs s'entendant pour les personnes qui <u>habitent, étudient ou travaillent</u> dans le périmètre géographique concerné	Ville	Agglo	Hors Agglo
Individuels jusqu'à 25 ans Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Individuels à partir de 26 ans Adhésion d'1 an	5 €	5 €	5 €
Famille (à partir de 2 personnes) Adhésion d'1 an	8 €	8 €	8 €
Bénéficiaires des minima sociaux et allocations spécifiques Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Collectivités (écoles, associations...) Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Intervenant enfance (étudiants IUFM, assistants maternels...) Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vacanciers Adhésion de 3 mois	3 €	3 €	3 €
Internaute Adhésion d'1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2. Autres tarifications

<i>Proposition appliquée par la majorité des communes du réseau actuel</i>	Propositions
Rachat de carte perdue	Rachat 1€
Livre abîmé/perdu	Rachat à l'identique
Revue abîmée/perdue	Rachat à l'identique
CD abîmé/perdu	Rachat à l'identique
DVD abîmé/perdu	Remboursement avec un plafonnement à 45€
Liseuse abîmée/perdue	Remboursement au coût réel
Autres supports	-
Remise d'une clé permanente (caution encaissée)	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les tarifs de la bibliothèque de Saint-Carreuc décidés par délibération DCM2018/107 du 4 décembre 2018 ;
- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} juillet 2019, date d'intégration de la bibliothèque au réseau des médiathèques de la baie.

SUIVI DES TRAVAUX COMMUNAUX :

Monsieur Julien MARTINET a rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les travaux en cours sur la commune actuellement :

- Construction du bâtiment périscolaire :

Les réunions de chantier se déroulent le mardi à 14h30 sur site.

Les travaux avancent bien, la maçonnerie est en cours de finalisation, l'entreprise de charpente doit débiter la semaine prochaine.

Les tons du bardage ont été validés dernièrement. Mme Claudine JEZEQUEL précise qu'une réflexion est en cours sur l'aménagement intérieur (carrelage, linoleum...).

- Restructuration Mairie – Agence Postale Communale :

La validation des plans est en cours de finalisation, le marché devrait pouvoir être publié courant mai. Le déménagement des locaux est prévu la dernière semaine de septembre, les accueils et 2 agents seront positionnés dans la salle du conseil municipal et les 2 autres agents à l'étage.

Les travaux débuteraient en octobre pour une durée de 2 à 3 mois.

- Lotissement :

Le Cabinet Quarta travaille sur la finalisation du dossier de consultation des entreprises avant publication du marché pour le 15 mai. La date de remise des offres a été fixée au 7 juin et la CAO le 14 juin à 10h.

Trois affichages aux entrées de la commune sont prévus pour communiquer sur la commercialisation des terrains.

MANIFESTATION « L'ETANG EN FETE » DU 11 AU 13 JUILLET 2019 :

M. Julien MARTINET présente les trois jours d'animation autour du site de l'étang avec pour **objectifs** de :

- Valoriser le site
- Faire connaître le site à des habitants proches
- Entretien et développer la dynamique autour du développement de ce site
- Poursuivre son aménagement
- Fédérer des associations, des habitants, des jeunes autour de la construction d'un événement commun.

Programme :

- *Jeudi 11 juillet* : organisation Syndicat de Lorge
 - o Spectacle de rue « Gravir » dans le cadre de cap sur les jeudis
 - o Concert
 - o Vernissage de l'exposition en plein air « promenons-nous dans les champs »
 - o Buvette et restauration par une association locale
- *Vendredi 12 juillet* :
 - o Sculpteur sur bois Thierry Moulin (2 jours)
 - o Grimpe d'arbres pour le centre de loisirs avec l'Arbre à Lutik + activités nature
 - o Balade contée intergénérationnelle avec Paul Maisonneuve à 18h30
- *Samedi 13 juillet* :
 - o Yoga en pleine nature
 - o Marché de produits locaux
 - o Pique-Nique géant

- Sieste musicale avec Julien Tiné
- Grimpe d'arbre avec l'Arbre à Lutik
- Tour d'escalade – Les Grimpeurs Briochins
- Grands jeux en bois – ludothèque
- Land art participatif
- Activités bricolage et recyclage : Boîte à livres, nichoirs oiseaux
- Vernissage sculpture Thierry Moulin
- 20h30 Concert « Teagirl and Coffeeboy » (swing, soul, jazz)
- 23h15 Feu d'artifice avec Vos Nuits étoilées
- Buvette (Le Karkoi) et restauration (association Sports Loisirs)

Madame Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

En lien avec la délégation reçue du Conseil Municipal en date du 6 juin 2017, M. le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour les parcelles suivantes :

- DIA du 29 avril : bâti sur terrain de 1 178 m² situé « 5 La Ville Caro », 160 000 €. Parcelle section C n°1 886
- DIA du 29 avril : bâti sur terrain de 1 249 m² situé « 14B rue de la Croix Botrel », 145 000 €. Parcelles section C n°2 070 et 2 072
- DIA du 29 avril : terrain de 3 560 m² situé « La Côte », 26 950 €. Parcelle section A n°1 843
- DIA du 29 avril : terrain de 1 000 m² situé « 2 rue de l'étang », 150 000 €. Parcelle section B n°924
- DIA du 29 avril : terrain de 4 888 m² situé « La Lande du Bourg », 29 000 €. Parcelles section C n°679, 680 et 2 236

Monsieur Le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.

DCM2019/059 : MOTION CONTRE LE PROJET DE LOI BLANQUER « POUR UNE ECOLE DE LA CONFIANCE » :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des principaux points du projet de loi Blanquer sur « l'école de la confiance ». Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée Nationale et doit être soumis au Sénat le 14 mai prochain. Ce projet doit suivre une procédure accélérée : c'est le fait qu'un projet de loi ne fait l'objet que d'une lecture par chambre du Parlement (Assemblée Nationale puis Sénat) avant d'être adopté, cela réduit la navette parlementaire à une unique transmission du texte.

Les principaux points du projet de loi Blanquer :

- Obligation de l'instruction à trois ans contre six actuellement
- Ecole du socle : création des établissements des savoirs fondamentaux (réunion en un seul établissement d'un collège et une ou des écoles primaires)
- Exemplarité des personnels et respect des élèves et de leur famille à l'égard des personnels et à l'égard de l'institution
- Réforme des écoles de formation des enseignants (Espé – écoles supérieures du professorat et de l'éducation remplacées par les Instituts nationaux supérieurs du

- professorat – INSP)
- Recrutement des assistants d'éducation. Les actuels assistants d'éducation, qui ont des fonctions de surveillance, pourront se voir confier des fonctions d'enseignement s'ils préparent les concours de l'enseignement.
 - Création d'un nouvel organisme d'évaluation des politiques éducatives : le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) va être remplacé par le conseil d'évaluation de l'école, composé de 4 personnalités choisies par le ministre de l'Éducation, 4 représentants du ministre, 1 député et 1 sénateur.
 - Création d'établissements locaux d'enseignement international
 - Possibilité d'innover accrue (expérimentations horaires d'enseignement, procédures d'orientation des élèves)
 - Contrôle de l'instruction en famille renforcé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE une motion contre le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » ;**
- **DEMANDE à M. Le Maire de transmettre cette délibération au Ministre de l'éducation nationale, au député et au sénateur de la circonscription.**

ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 :

L'élection des représentants au Parlement européen est fixée au dimanche 26 mai 2019. Ces représentants sont élus pour cinq ans et sont rééligibles. Le Parlement se renouvelle intégralement.

Sur les 705 membres que comptera le Parlement pour la législature 2019-2024, 79 seront élus en France.

La campagne électorale est ouverte le lundi 13 mai 2019 à zéro heure et s'achève le samedi 25 mai 2019 à minuit. Le scrutin est ouvert à 8h et clos à 18 heures.

Monsieur le Maire propose de prévoir l'organisation du bureau de vote :

- Composition du bureau de vote :

Président : André RAULT

Secrétaire : Kathy Le LEFF

Assesseurs (2) : Françoise CHAPIN, Laurence MAHE

- Tours de garde :

8 h – 10 h	Christophe BOITARD Aline LE GLATIN André RAULT
10 h – 12 h	Sandra ROUXEL Julien MARTINET Annick LE MOING
12 h – 14 h	Regis LANCIEN Sophie TRIEUX Rachelle BELLIER
14 h – 16 h	Kathy LE LEFF Antoine MAHE

	Rémi BLANCHARD
16 h – 18 h	Françoise CHAPIN Laurence MAHE René DAULY

OPERATION « ARGENT DE POCHE » - SYNDICAT DE LORGE :

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Claudine JEZEQUEL qui rappelle l'organisation d'une opération « argent de poche » par le Syndicat de Lorge pendant les mois de juillet et août 2019. Cette opération s'adresse à des jeunes de 16 et 17 ans qui pourront participer à diverses missions de 3 heures, encadrés par un agent, indemnisés 15 € par mission.

Plusieurs missions ont été proposées par les agents communaux :

- 10 missions à l'école : aider au grand ménage, ranger les jouets, les crayons, trier les jeux, nettoyer et ranger les livres,
- 4 missions au restaurant scolaire : 2 personnes sur 2 jours pour aider au grand ménage,
- 22 missions au service technique : aide à l'organisation du ménage à l'école, entretien espaces verts, arrosage, nettoyage du lavoir,
- 5 missions au service administratif : rangement réserve fourniture, classement bureaux en vue des travaux,
- 3 missions festivités du 13 juillet : aide aux installations.

Les inscriptions auront lieu le samedi 25 mai 2019 en Mairie ou au siège du Syndicat de Lorge.

POINTS COMMUNAUTAIRES :

- Devenir du SIVAP :

M. Rémi Blanchard revient sur la réunion du sivap de lundi soir concernant le vote des délégués du SIVAP sur l'avenir du syndicat. Les difficultés financières du « centre d'exploitation est » de SBAA ne permettent pas aujourd'hui que le sivap rejoigne les services de SBAA.

Le vote : 22 voix pour rester dans cette organisation et 5 voix pour intégrer SBAA. M. René Daully précise que les utilisateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du sivap. De plus ce syndicat s'autofinance.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Demande reçue en mairie de participation à la reconstruction de Notre Dame de Paris :*

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier reçu en Mairie le 30 avril 2019 émanant de MM. Stéphanie MENEZ, Kathy LE LEFF et Georges CORDUAN concernant une demande de participation à la reconstruction de Notre Dame de Paris.

M. Georges CORDUAN précise que le Maréchal Jean-Baptiste Budes de Guébriant, né à Saint-Carreuc le 2 février 1602, est inhumé en la cathédrale Notre Dame de Paris.

Certains élus répondent que le don serait modeste et que les financements annoncés paraissent suffisants pour sa reconstruction.

Plusieurs élus proposent plutôt de faire paraître un article dans le brin de paille afin de communiquer sur la présence de ce personnage en la cathédrale.

- Organisation du moto cross de l'AMA le 19 mai 2019 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la préfecture a décidé d'accorder une autorisation exceptionnelle à l'organisation du moto-cross du 19 mai 2019 avant une remise à l'état initial du terrain.

Un courrier est également parvenu en Mairie le 6 mai 2019 émanant du directeur de la DDTM précisant avoir été avisé de la réalisation de travaux de terrassements, remblais et constructions sur le site exploité par l'AMA. Ce courrier précise que les espaces boisés classés et l'Urne proches du circuit sont impactés par ces travaux et que d'autre part, les terrains concernés se situent en zone N au plan local d'urbanisme communal. Le règlement correspondant précise que de tels aménagements ne peuvent être autorisés dans cette zone.

Le directeur de la DDTM précise également que M. le Maire est invité à faire valoir ses pouvoirs de police dans le suivi de la remise en état du terrain avant fin juin et à le tenir informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance
Françoise CHAPIN

Dates à retenir :

17 mai – 19h30 : repas élus et employés communaux

23 mai – 20 h : organisation des festivités L'Etang en fête du mois de juillet

Prochains conseils municipaux :

4 juin 2019

2 juillet 2019

RAULT André

MAHE Antoine

CHAPIN Françoise

JEZEQUEL Claudine

LANCIEN Régis

Pouvoir à M.
BOITARD

MARTINET Julien

BELLIER Rachelle

BLANCHARD Rémi

BOITARD Christophe

CORDUAN Georges

DAULY René

LE GLATIN Aline

LE LEFF Kathy

LE MOING Annick

MAHE Laurence

MENEC Stéphanie

PERON Dominique

ROUXEL Sandra

TRIEUX Sophie

NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 7 MAI 2019

DCM2019/055	Utilisation du compte 6232 – fêtes et cérémonies – caractéristiques des dépenses
DCM2019/056	Etude de devis – remplacement des fenêtres de toit des logements communaux
DCM2019/057	Etude de devis – enduit extérieur sur muret
DCM2019/058	Tarifs communaux 2019 - Bibliothèque
DCM2019/059	Motion contre le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance »